



Accident nucléaire et plan d'urgence nucléaire et radiologique

Interpellation du Collège Communal de Woluwe St Lambert

Texte intégral de l'intervention orale

www.findunucleaire.be

Facebook : FDN – R.A.N.

Contact interpellation (FDN et R.A.N.) : icc@findunucleaire.be

Le 28 Mai 2018

Objet :

- Sécurité des habitants de la commune en cas d'accident nucléaire grave ou majeur ;
- Application à la commune du Plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge (arrêté royal du 17 octobre 2003, abrogé par celui du 6 mars 2018).

Préambule

Cette interpellation porte sur le Plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge (arrêté royal du 6 mars 2018, remplaçant celui du 17 octobre 2003) et sur les mesures mises en place par la commune d'Esneux en cas d'accident nucléaire grave survenant à la centrale de Tihange (ou de Doel). Le Plan d'urgence récemment actualisé prévoit en effet une étroite collaboration entre différents niveaux de pouvoir (le niveau fédéral, les gouverneurs des provinces, les bourgmestres), au risque d'entraîner des incohérences dans les réactions ou des difficultés dans la transmission des informations. Quoi qu'il en soit, le rôle dévolu aux bourgmestres dans le Plan d'urgence coordonné justifie la présente interpellation.

Notre inquiétude de citoyens se fonde sur une étude très sérieuse des risques radiologiques présents sur notre territoire bruxellois, réalisée par les spécialistes actifs au sein de l'asbl « Fin du Nucléaire » en collaboration avec Greenpeace (Belgium). Nous constatons que, même dans sa version revue et corrigée, le Plan d'urgence fédéral continue de ne prendre en compte qu'un accident nucléaire de gravité moyenne, où une faible quantité de matières radioactives serait rejetée dans l'atmosphère.

Pourtant, vu l'état de délabrement de certains réacteurs (les milliers de fissures des cuves de Tihange 2 et Doel 3), vu la dangereuse vétusté de Tihange 1, Doel 1 et 2 qui ont plus de 40 ans, vu que la Belgique a déjà été la cible d'attaques terroristes, et pour d'autres raisons que nous ne pouvons pas détailler ici, il nous paraît indispensable d'envisager aussi la catastrophe qui serait engendrée par un accident beaucoup plus grave, avec fusion du réacteur et perte d'étanchéité de l'enceinte extérieure. Bref, le type d'accident qui s'est produit à Tchernobyl et à Fukushima. Rappelons que, dans les deux cas, des villages situés à plus de 50 km ont dû être évacués, les mesures de confinement provisoire s'avérant alors complètement inadéquates.

Notre commune se situe à 54 km à vol d'oiseau au sud-sud-est de Doel. En cas d'accident majeur à la centrale de Doel et d'un vent moyen venant de Doel, le nuage radioactif serait chez nous en 4 heures et 40 minutes et donc, moins encore, en cas de vent fort. En cas d'accident à la centrale de Tihange qui est à 69 km, dans les mêmes conditions, le nuage radioactif serait chez nous en 9 heures, voire moins en cas de vent fort.

Les émissions de radioactivité pouvant durer plusieurs jours lors d'un accident (10 jours pour Tchernobyl), cela rend le danger pour notre commune tout à fait réel.

A travers quelques questions, je vais maintenant illustrer l'impossibilité matérielle de gérer une telle crise.

En cas d'accident nucléaire majeur, il y a trois cas de figure possibles :

Un confinement de la population

Une évacuation immédiate

Une évacuation après une période de confinement.

En cas de confinement, si l'accident survient pendant la journée, les enfants qui sont à l'école. Ils doivent dès lors y être confinés. Comment empêcher les parents d'aller rechercher leurs enfants à l'école ?

D'ailleurs comment allez-vous empêcher les gens de sortir de chez eux et de s'en aller ? Des exercices d'alerte et de confinement ont-ils été réalisés avec toutes les parties-prenantes ? La population a-t-elle été informée de la manière de se préparer à un confinement : – le choix de la pièce de confinement, – les moyens de communication requis, – le nécessaire de base à prévoir, comme une réserve d'eau et de nourriture, – ce qu'il faut faire des animaux de compagnie, – ce qu'il faut faire des personnes et de leurs vêtements qui auraient été contaminés avant le confinement, – etc. ?

Les pilules d'iode, disponibles à présent dans toutes les pharmacies sur simple demande, doivent être prises au mieux 6 heures avant l'exposition, au moins deux heures avant, au pire dès que possible. Les enfants dans les écoles sont-ils déjà entraînés à prendre ces pilules le plus vite possible ? Les réserves de pilule sont-elles constituées et rapidement accessibles ? La commune a-t-elle vérifié que tout habitant dispose du nombre de pilules adéquat chez lui ?

Si la population doit être évacuée, les pompiers et nos policiers iront-ils frapper à chaque porte de chaque appartement pour expliquer aux gens qu'ils doivent évacuer sur le champ et n'emporter que le minimum avec eux ? Comment se coordonne l'évacuation ? Qui l'organise ? Qui est prioritaire ? Qui détermine le lieu de destination ? Qui nous accueille ? La commune a-t-elle fait une estimation du nombre de personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé et pour lesquelles des autocars devront être prévus ? Où se trouve cette flotte d'autocars ? Comment se fera la prise en charge des personnes peu mobiles ou invalides ? La population a-t-elle été mise au courant qu'il pourrait ne pas y avoir de retour possible ou pas avant plusieurs semaines, mois ou années ?

Les Japonais sont connus pour être respectueux de la loi et des règlements. Pourtant, selon les régions, entre 12 et 46 % des médecins hospitaliers manquaient à l'appel... Ils connaissaient les risques d'une exposition aux radiations. Comment allez-vous garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et du personnel des services de santé pour assurer un service adéquat jusqu'au moment où tout le monde aura été évacué ? Vous engagez-vous tous, chacun ici personnellement, à rester sur place pour assurer le bon déroulement des opérations et gérer la situation au mieux ? Légalement, aucun membre de ce personnel ne peut en fait être obligé à rester sur place dans un tel contexte : avez-vous fait l'inventaire des agents volontaires et prêts à sacrifier leur santé, voire leur vie en restant sur place ? Ceux qui resteront savent-ils qu'ils courent le risque de mourir d'un cancer ou d'un autre problème de santé lié aux radiations ? L'information leur aura-t-elle été donnée ? Il a fallu 800.000 liquidateurs pour contenir les rejets du réacteur de Tchernobyl. Nous ne disposons que de 17 000 pompiers pour l'ensemble de la Belgique.

On devra faire appel à des « volontaires ». Qui ? A-t-on une telle réserve de personnes entraînées à affronter ce genre de situation ?

Si un accident survient à Doel ou à Tihange, quel nombre de réfugiés la commune serait-elle en mesure d'accueillir ? Où installe-t-on ces personnes ?

J'arrête ici avec ces quelques questions. Je signale simplement que nous avons, dans notre commune, des mesures d'urgence efficaces et rodées pour toutes sortes de situations mais en cas d'accident atomique, rien n'est prévu. En parler même, génère le malaise. Parce que les conséquences d'un accident grave sont ingérables. C'est pourquoi, le plan fédéral ne va que jusqu'à INES-5, parce qu'au-delà, personne n'est capable de gérer la situation dans un pays où 7 millions et demi de gens vivent à proximité des réacteurs.

L'ensemble des signataires dont moi-même, nourrissons l'espoir que la commune de Woluwé St Lambert devienne LA commune phare dans le mouvement des communes qui disent non au nucléaire, à Bruxelles. Bref, voici mes questions aux membres du collège communal. * Quel est le sens que cela a pour vous de marquer une volonté de sortir du nucléaire ? * Qu'allez-vous faire pour informer et sensibiliser notre population ?

Merci pour votre écoute attentive et courageuse d'un sujet aussi grave et difficile que celui-ci.

Aurélie Pêtre